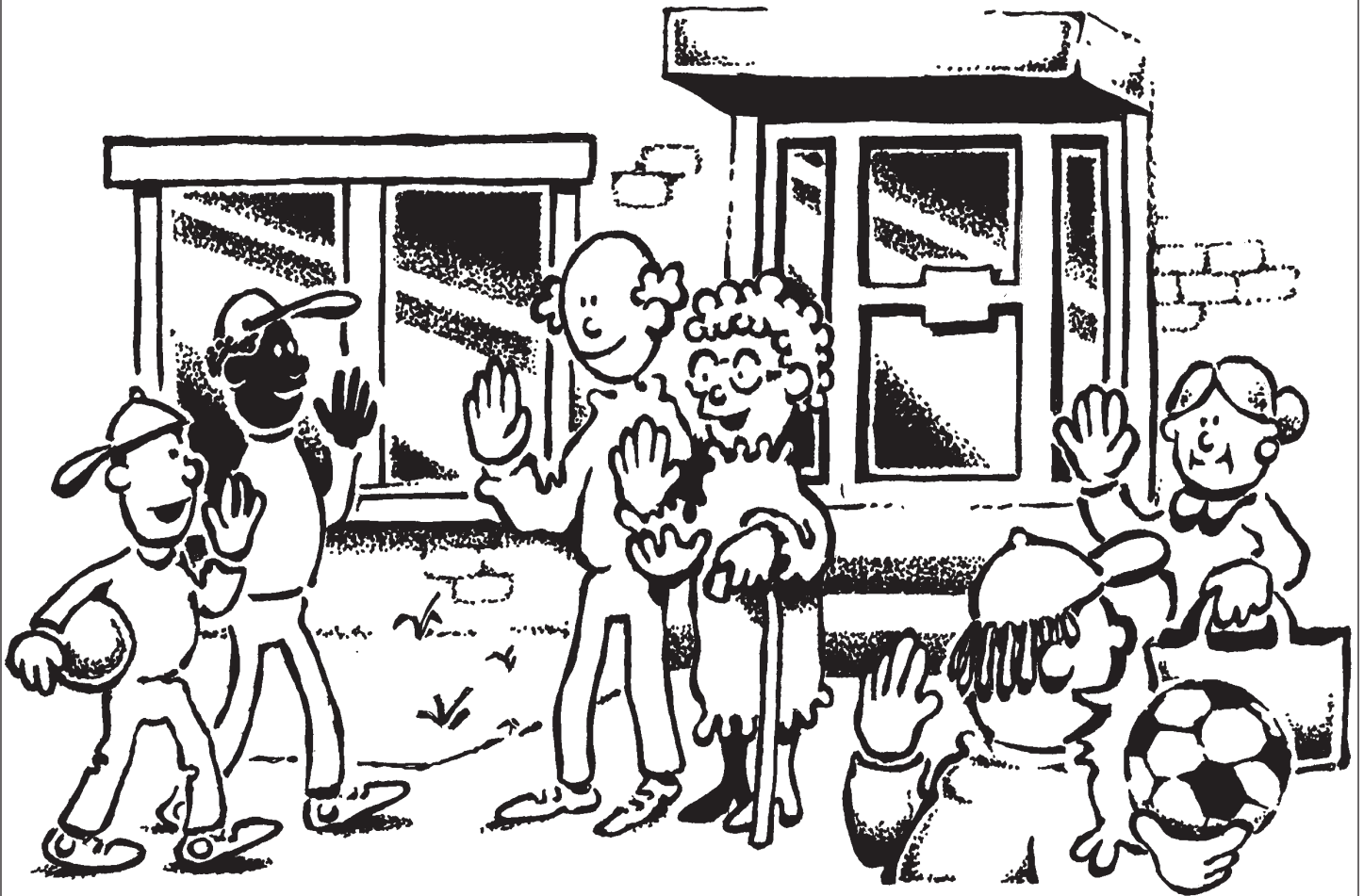
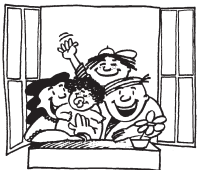




Vivre en PAIX dans nos HLM!



Fédération des locataires
d'habitations à loyer modique
du Québec (FLHLMQ)

10^e congrès
4 et 5 juin 2010
Université Laval, Québec

MOT DU MINISTRE



Ce 10^e Congrès de la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec s'ouvre sur le thème « Vivre en santé dans nos HLM ». Il nous convie à être inventifs pour trouver de meilleurs moyens d'améliorer la sécurité de notre parc de logements et la qualité de vie de ses locataires. Un but que je partage et pour lequel l'engagement de chacun est essentiel.

Les défis qui se présentent à nous exigent beaucoup de créativité et de coopération, mais ils exigent surtout la mobilisation de tous les acteurs du milieu de l'habitation. À ce titre, votre implication est importante. Votre persévérance et votre engagement sont au cœur de la vie des locataires et, ainsi, vous contribuez directement à faire de nos HLM des milieux de vie enrichissants, chaleureux et stimulants.

Ce congrès vous offre l'occasion de proposer vos bonnes idées et de les partager, d'améliorer vos façons de faire et de débattre de vos points de vue. Je souhaite qu'il se révèle riche en échanges et qu'il vous permette de nourrir votre engagement à cette cause importante qui nous est commune.

A stylized, handwritten signature in black ink, reading "Laurent Lessard".

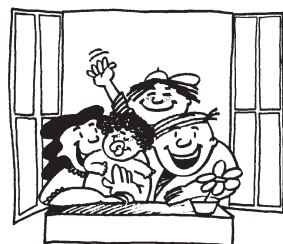
LAURENT LESSARD

Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire



Table des matières

Ordre du jour du 10^e congrès	5
Les membres du conseil d'administration	6
Nos réalisations 2009-2010	7
Modifications aux règlements généraux	11
Rapport financier	12
La sécurité dans nos HLM en chiffres	15
Une recette pour la sécurité	16
Des outils pour s'aider à vivre en paix	17
Ateliers	
1 • Le nouveau règlement sur l'attribution des logements HLM	18
2 • Influencer les rénovations dans nos immeubles	20
3 • Le rôle des deux représentant-e-s des locataires au conseil d'administration	22
4 • Mettre sur pied et faire fonctionner son CCR	24
5 • Le financement à la disposition des associations de locataires	26
6 • Développer des relations harmonieuses entre les locataires	28
7 • Hommage aux gens qui s'impliquent en HLM	30
Les perspectives 2010-2011, Vivre en paix dans nos HLM!	32
Les propositions soumises au congrès	35
Lexique	38
Plan du campus	40



Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ)

2520, Lionel-Groulx, local 202
Montréal (Québec) H3J 1J8
(514) 521-1485 • 1 (800) 566-9662
info@flhlmq.com • www.flhlmq.com

Ordre du jour

Vendredi 4 juin 2010

9h à 10h *Accueil*

10h à 10h15 (Grand salon)

- Ouverture du congrès par la présidente de la FLHLMQ
- Nomination d'une présidente et d'une secrétaire d'assemblée
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Explications sur le déroulement du congrès
- Présentation de l'atelier d'exploration artistique «Hommage aux gens qui s'impliquent dans les HLM»

10h15 à 11h15

- Présentation et adoption du rapport d'activités

11h15 à 11h30

- Présentation et adoption des modifications aux règlements généraux de la FLHLMQ

11h30 à 12h

- Présentation et adoption des états financiers et nomination du vérificateur

12h à 13h30 *Dîner*

13h30 à 15h

- Intervention du PDG de la SHQ, M. John Mackay
- Résultats de notre sondage sur la sécurité
- Témoignages d'associations de locataires ayant organisé des actions pour améliorer la sécurité dans leurs immeubles
- Présentation de la méthode de résolution de problèmes de sécurité proposée par la FLHLMQ

15h à 15h30 *Pause*

15h30 à 17h

- Ateliers de travail pour trouver des solutions aux principaux problèmes de sécurité vécus en HLM

17h à 18h30 *Souper*

19h à 19h30

- Caucus régionaux d'élections au CA de la FLHLMQ Chaudière-Appalaches (**salle 2300**) • Montréal (**salle 2320**) • Outaouais (**salle 3342**) • Lanaudière (**salle 2326**)

19h30 (Grand salon)

- Soirée musicale
- Navette vers le Vieux-Québec

Samedi 5 juin 2010

7h à 8h30 *Déjeuner*

Les délégué-e-s participent à 2 ateliers différents durant l'avant-midi.

8h30 à 10h *Première série d'ateliers*

1. Le nouveau règlement sur l'attribution des logements (**salle 2326**)
2. Influencer les rénovations dans nos immeubles (**salle 3105**)
3. Agir en bon représentant des locataires au CA de l'office (**salle 3342**)
4. Mettre sur pied et faire fonctionner son CCR (**salle 3344**)
5. Les sources de financement à la disposition des associations de locataires (**salle 2300**)
6. Développer des relations harmonieuses dans son association de locataires (**salle 2320**)
7. Atelier d'exploration artistique «Hommage aux gens qui s'impliquent dans les HLM» (**Grand salon**)

10h à 10h30 *Pause*

10h30 à 12h *Deuxième série d'ateliers*

1. Le nouveau règlement sur l'attribution des logements (**salle 2326**)
2. Influencer les rénovations dans nos immeubles (**salle 3105**)
3. Agir en bon représentant des locataires au CA de l'office (**salle 3342**)
4. Mettre sur pied et faire fonctionner son CCR (**salle 3344**)
5. Les sources de financement à la disposition des associations de locataires (**salle 2300**)
6. Développer des relations harmonieuses dans son association de locataires (**salle 2320**)
7. Atelier d'exploration artistique «Hommage aux gens qui s'impliquent dans les HLM» (**Grand salon**)

12h à 13h30 *Dîner*

13h30 à 13h40 (Grand salon)

- Présentation des nouveaux membres du CA de la FLHLMQ

13h40 à 15h

- Plénière d'adoption des propositions

15h à 15h15 *Mot de clôture*

Le conseil d'administration

Le congrès de 2009 a élu 14 locataires au conseil d'administration de la FLHLMQ pour un mandat de deux ans qui se termine avec le congrès de 2011. Au cours des 12 derniers mois, trois d'entre eux ont quitté leurs fonctions. Des élections auront donc lieu pour compléter ces mandats jusqu'en 2011.



Nicole Sirois
Estrie
Présidente



Réjean Dulude
Laurentides
Administrateur



Jacqueline Moisan
Montréal
Vice-présidente



Hermance Jean
Capitale Nationale/Chaudière-
Appalaches
Administratrice



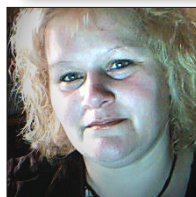
Madeleine Boudreault
Abitibi-Témiscamingue/
Nord-du-Québec
Secrétaire



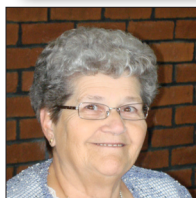
Marcel Lachance
Saguenay-Lac-St-Jean/
Côte-Nord
Administrateur



Jean Crépeau
Montréal
Trésorier



Lyne Vaillancourt
Bas St-Laurent/
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Administratrice



Jacqueline Boisvert
Centre-du-Québec
Administratrice



Robert Beauregard
Montréal
Administrateur (démissionnaire)



Gabrielle Couture
Mauricie
Administratrice



Pierre Bourgeois
Lanaudière
Administrateur (démissionnaire)



Raymond Dagenais
Laval
Administrateur



Claude Chantigny
Outaouais
Administrateur (démissionnaire)

Nos réalisations en 2009-2010

ACTIONS	BILAN			PERSPECTIVES			COMMENTAIRES
							
CAMPAGNES							
PPI participatif Diffusion d'un guide et d'une affiche pour encourager les offices à faire une consultation de leurs locataires. 76 sessions de formation ont eu lieu avec la participation de 150 associations et de 1 200 locataires.		✓			✓		• Environ 200 offices ont pris la peine de consulter. Cependant, plus de la moitié ne l'ont pas fait. • Le président de la SHQ s'est engagé à cibler les offices récalcitrants pour la prochaine année. • Les offices qui refusent toujours n'ont plus l'excuse de l'«ignorance» et sont donc plus clairement de mauvaise foi.
Élection des locataires au CA des offices. Production d'un guide et d'une affiche pour la tenue des élections entre le 1 ^{er} janvier et le 30 avril 2010.	✓				✓		• Des élections démocratiques ont eu lieu dans plusieurs centaines d'offices. • Nous sommes à recueillir les noms et les adresses des nouveaux élus.
Rendez-vous des CCR. 9 et 10 mars 2010 au Cap-de-la-Madeleine.	✓			✓			• Échanges très formateurs entre 50 participant-e-s des 14 plus gros CCR. • Le CA devra réfléchir sur l'opportunité de répéter l'expérience.
RÉFLEXION COLLECTIVE SUR LA SÉCURITÉ							
Réalisation d'un sondage auprès des locataires.		✓		✓			• 206 locataires de 61 associations dans 32 villes ont pris la peine d'y répondre. • Les données recueillies serviront encore toute l'année pour orienter le travail de la FLHLMQ.
Parlons sécurité Production d'un guide pour aider les associations et CCR à analyser les problèmes et trouver des solutions.	✓			✓			• Ateliers au 10^e congrès de la FLHLMQ pour apprendre à utiliser la méthode pour parler et agir en matière de sécurité. • Grande tournée de promotion pendant l'année 2010-2011 qui vise l'amélioration concrète de la vie dans les HLM
Un voisin veille sur vous Programme d'entraide et de vigilance entre locataires.	✓			✓			• Une cinquantaine d'associations se sont procurées les accroches-portes. • Poursuite de la diffusion et de l'implantation du programme au cours de l'année.

Nos réalisations en 2009-2010

ACTIONS	BILAN			PERSPECTIVES			COMMENTAIRES
							
DOSSIERS							
Règlement sur l'attribution des HLM		✓		✓			- Adoption d'un nouveau règlement reconnaissant plus de droits aux locataires (revendication datant du 1^{er} congrès en 1995). - En 2010-2011 il faut faire connaître ce nouveau règlement et prévoir des formations pour les locataires aux Comités de sélection des offices.
Assurances pour les locataires à prix modique		✓		✓			- Aucun résultat concret des négociations entreprises depuis 2 ans avec la SHQ et les assureurs. - Si la situation persiste, la FLHLMQ devra rapidement développer une autre proposition pour résoudre le problème.
Création d'emplois pour les locataires			✓			✓	- La proposition de la FLHLMQ n'a pas été reprise par le gouvernement dans son plan de lutte à la pauvreté. - Il faut donc améliorer notre travail de représentation dans ce dossier
Fin des conventions avec le fédéral		✓			✓		- La Table HLM a accepté de mettre cet enjeu à son plan de travail pour 2010-2011. - Il va falloir trouver des solutions réalistes qui n'augmentent pas les loyers
SERVICES							
Mise sur pied d'associations de locataires	✓				✓		- Saint-Pamphile, Delson, Marieville, Saint-Clet, Sept-Îles, Dolbeau-Mistassini, St-François, Rigaud, Sherbrooke, Lachenaie, Mascouche, Terrebonne, Rosemère, Portneuf, etc. - Continuer le travail au même rythme au cours de l'année à venir
Accompagnement de CCR		✓			✓		- Montréal, Trois-Rivières, Gatineau, Longueuil, Laval, Sherbrooke, Ste-Thérèse, St-Jean, Drummondville, Victoriaville, St-Hyacinthe, etc. - Maintenir le soutien aux grands CCR, mais il manque de ressources pour appuyer davantage les plus petits CCR.
Bulletin de la FLHLMQ pour les associations et CCR	✓			✓			- Publication de 4 numéros d'Un bon conseil en septembre, novembre, janvier et avril. - Poursuivre la publication au même rythme.
Bulletin UN BON CONSEIL	✓			✓			- Publication de 4 numéros d'Un bon conseil en septembre, novembre, janvier et avril. - Poursuivre la publication au même rythme.

Nos réalisations en 2009-2010

ACTIONS	BILAN			PERSPECTIVES			COMMENTAIRES
							
REPRÉSENTATION							
Table HLM publics. Partenariat avec les gestionnaires des HLM : ROHQ, ADOHQ et SHQ		✓			✓		• Seulement 2 rencontres dans la dernière année. • L'analyse de la fin des conventions avec le fédéral est à l'ordre du jour mais n'avance pas vite. • Avec la réorganisation administrative, il faut assurer que la Table conserve un rôle significatif dans la gestion des HLM en dépit de la décentralisation.
Comité sur la modernisation des services de la SHQ. Comité consultatif de la SHQ pour décentraliser ses services.		✓			✓		• La SHQ s'est concentrée sur la mise en place des Centres de services pour livrer le PQI et les rénovations et sur son Service à la clientèle (comment gérer les plaintes ?). • Le défi pour l'avenir c'est d'assurer un bon niveau de qualité et la participation des locataires dans les travaux.
FRAPRU. Coalition pour le logement social.		✓			✓		• Bon travail en commun sur le règlement sur l'attribution des HLM mais très peu de participation aux nombreuses manifestations du FRAPRU.
Collectif pour un Québec sans pauvreté.		✓			✓		• La FLHLMQ a appuyé le Collectif lors de la consultation nationale sur le plan de lutte à la pauvreté et a participé ponctuellement aux autres activités. • Lien important entre l'action du collectif et celui de la Coalition contre la tarification
Fonds québécois en habitation communautaire.			✓		✓		• La SHQ gèle les fonds devant alimenter le développement de nouveaux logements sociaux suite à un désaccord sur le suivi des ententes de gestion. • En 2010-2011 il faudra revoir la mission du Fonds dans le cadre de cette négociation.
Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics		✓			✓		• Manifestation contre le budget Bachand. • Nous devons rester vigilants et se joindre aux actions pour dénoncer les mesures anti-populaires.

Proposition :

- Que le congrès adopte le rapport d'activités 2009-2010 de la FLHLMQ tel qu'il a été présenté lors du 10^e congrès.

Aide-mémoire

Pour : _____

Contre : _____

Abstention : _____

[illegible]

Modifications aux règlements généraux

Le conseil d'administration (CA) de la FLHLMQ propose de modifier les règlements généraux de la fédération.

Une des principales modifications est d'augmenter le nombre de membres du CA. Jusqu'à maintenant, plusieurs régions du Québec étaient rassemblées, ce qui rendait difficile le travail des délégué-e-s de ces territoires. Les changements proposés corrigent cette situation.

Si les modifications aux règlements généraux sont acceptées par le congrès, **des élections auront lieu pour représenter les nouvelles régions.**

D'autres modifications touchent les procédures d'élections au CA. Ces propositions font suite aux différents problèmes (dont des situations d'égalité des votes) vécus par certains caucus régionaux lors du dernier congrès.

Si le congrès accepte ces modifications, celles-ci entrent en vigueur immédiatement.

Proposition :

- *Que le congrès accepte les modifications aux règlements généraux de la FLHLMQ telles que suggérées par le conseil d'administration.*

Proposée par le conseil d'administration

Aide-mémoire

Pour : _____

Contre : _____

Abstention : _____

Régions actuellement reconnues	Régions reconnues si les modifications sont acceptées	Représentant-e au CA
Abitibi	Abitibi	Madeleine Boudreault
Centre du Québec	Centre du Québec	Jacqueline Boisvert
Capitale nationale / Chaudière-Appalaches	Capitale nationale	Hernance Jean
	Chaudière-Appalaches	Nouveau
Estrie	Estrie	Nicole Sirois
Bas St-Laurent / Gaspésie	Bas-St-Laurent	Lyne Vaillancourt
	Gaspésie	Nouveau
Lanaudière	Lanaudière	Vacant
Laurentides	Laurentides	Réjean Dulude
Laval	Laval	Raymond Dagenais
Mauricie	Mauricie	Gabrielle Couture
Montréal	Montréal	Jean Crépeau
Montréal (1 ^{er} siège)	Montréal (1 ^{er} siège)	Jacqueline Moisan
Montréal (2 ^e siège)	Montréal (2 ^e siège)	Vacant
Outaouais	Outaouais	Vacant
Saguenay-Lac-St-Jean / Côte-nord	Saguenay-Lac-St-Jean	Marcel Lachance
	Côte-nord	Nouveau

Rapport financier



Société de comptables agréés
Partnership of Chartered Accountants

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
**FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS
À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC**

Nous avons vérifié le bilan de la FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC au 31 décembre 2009 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de dons et de cotisations dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants de dons et des cotisations reçus, du résultat net, de l'actif à court terme et de l'actif net. À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'intégralité des dons et cotisations mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Lefebvre Gendron Beaulieu Brisson S.E.N.C.R.L.
Société de comptables agréés

Laval, le 18 février 2010

¹ Par Hugues Brisson, CA auditeur

RÉSULTATS**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009**

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions	149 654	116 950
Contrats de services SHQ	150 000	200 000
Cotisations	7 290	7 855
Cotisations et commandites	14 467	9 570
Dons - communautés religieuses	450	1 100
Intérêts	41	78
Abonnements	345	910
Autres revenus	-	1 195
	<u>322 217</u>	<u>337 658</u>

CHARGES

Salaires et avantages sociaux	177 375	169 021
Loyer et frais connexes	4963	4 536
Télécommunications	6 548	5 468
Rencontres du CA	17 229	15 269
Sessions et formation	20 351	20 987
Bulletin - information	5 289	2 144
Soutien aux associations	4 700	2 599
Frais de bureau	14 350	9 965
Frais de poste	8 398	8 739
Honoraires professionnels	6 274	2 594
Cotisations	308	60
Déplacements et représentations	13 951	24 748
Frais bancaires	1830	1 312
Congrès	45 050	26 246
Dotation aux amortissements et - immobilisations corporelles	1 164	1 360
TPS et TVQ	8 204	6 287
Divers	502	32
	<u>336 486</u>	<u>301 367</u>

**EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES
PRODUITS SUR LES CHARGES**

<u>(14 269)</u>	<u>36 291</u>
-----------------	---------------

BILAN**AU 31 DÉCEMBRE 2009**

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	16 230	48 042
Débiteurs	29 963	14 171
	46 193	62 213
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>1 865</u>	<u>1 231</u>
	<u>48 058</u>	<u>63 444</u>

PASSIF**À COURT TERME**

Créditeurs	13 048	14 566
Subvention SACAIS perçue d'avance	27 139	26 738
	<u>40 187</u>	<u>41 304</u>

ACTIFS NETS

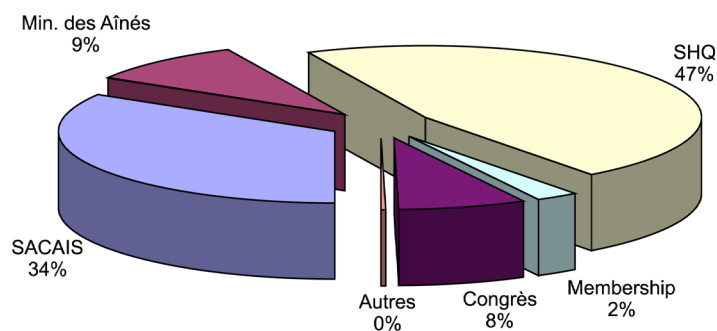
Investis en immobilisations corporelles	1 865	1 231
Non affectés	<u>6 006</u>	<u>20 909</u>
	<u>7 871</u>	<u>22 140</u>
	<u>48 058</u>	<u>63 444</u>

Pour le Conseil,

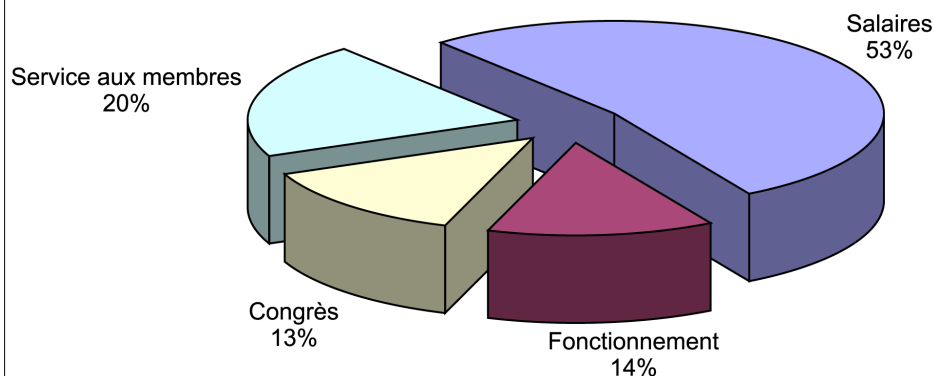
 Administratrice

 Administrateur

Revenus 2009-2010



Dépenses 2009-2010



Proposition :

- Il est proposé d'adopter les états financiers 2009-2010 préparés par la firme Lefebvre, Gendron, Beaulieu, Brisson tels qu'ils ont été présentés au 10e congrès.

Proposée par le conseil d'administration

Aide-mémoire

Pour : _____

Contre : _____

Abstention : _____

Proposition :

- Il est proposé de mandater la firme Lefebvre, Gendron, Beaulieu, Brisson à titre de vérificateur externe pour l'année 2010-2011.

Proposée par le conseil d'administration

Aide-mémoire

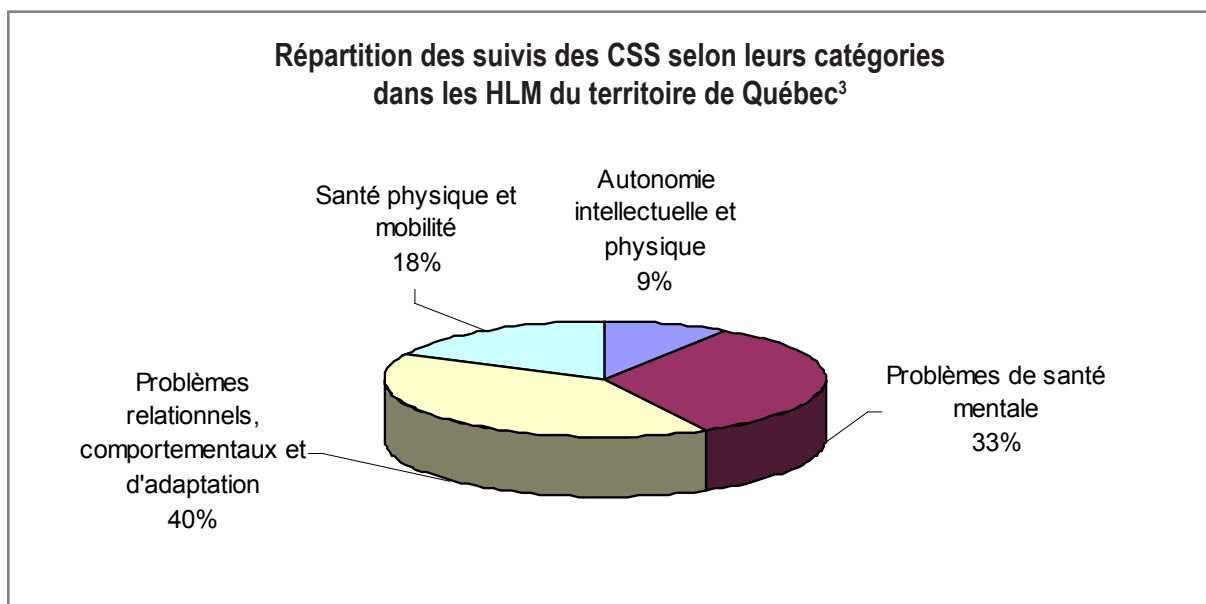
Pour : _____

Contre : _____

Abstention : _____

La sécurité dans nos HLM en chiffres

- 22 % des locataires ne se sentent pas en sécurité dans leur immeuble.¹
- La moitié des locataires éprouvent des problèmes de voisinage qui troublent leur tranquillité. Le bruit et le manque de civisme sont cités par 30% d'entre eux comme les causes principales, suivis par les problèmes d'alcoolisme à 20%.¹
- Les problèmes de voisinage sont encore plus nombreux dans les HLM pour familles et dans les grands offices.¹
- Pour 70% des locataires, l'office est le mieux placé pour agir sur les problèmes de sécurité.¹
- La sensibilisation des locataires sur des valeurs communes comme le respect recueille 40% des voix, signe de la volonté et de la nécessité d'une prise en charge collective des problèmes de sécurité ou plutôt d'insécurité.¹
- 50% des locataires se disent prêts à s'impliquer davantage pour améliorer la sécurité de leur milieu de vie si nécessaire.¹
- Le taux de détresse psychologique sévère est en moyenne de 20 % dans la population, il est deux fois plus élevé, à près de 40 %, dans deux milieux HLM familles étudiés.²
- Dans les HLM de la ville de Québec, 33 % des interventions en Santé et Services sociaux se font en santé mentale et 40 % pour des problèmes relationnels, comportementaux et d'adaptation.³



1. Sondage réalisé en 2010 par la FLHLMQ auprès de 206 locataires répartis dans 32 villes.
2. Habiter en HLM : Quel impact sur la santé et le bien-être des ménages familiaux? Paul Morin, Université de Sherbrooke et Xavier Leloup, INRS-Urbanisation, 11 mai 2010.
3. Portrait des clientèles ciblées de l'OMHQ, Lucie Gélneau, Centre affilié universitaire/CSSS de la Vieille-Capitale, juillet 2009.

Une recette pour la sécurité

Les enquêtes et les témoignages des locataires convergent tous dans le même sens. L'élément central pour une meilleure sécurité, dans l'immense majorité des cas, c'est nous, les locataires!

C'est donc à nous de prendre l'initiative et d'agir en prenant le plus possible, le contrôle de notre environnement.

Pour réussir, ce mouvement doit aussi recevoir l'appui des offices, des services sociaux, des groupes communautaires, mais sans la participation et le leadership des locataires, aucune intervention n'aura d'effet notable à long terme.

C'est pourquoi la FLHLMQ met de l'avant sa «recette gagnante pour les HLM» : Parlons sécurité ! ainsi que plusieurs outils pour faciliter les initiatives des associations et des CCR.

Les ingrédients

Compter de 1 à 2 heures pour la rencontre

- **La trousse** que vous avez reçue de la FLHLMQ qui comprend :

- **Identifions les priorités** (Aide-mémoire) : A worksheet with a table for identifying priorities. The table has columns for 'LES PROBLÈMES VÉCUS', 'LES LOCATAIRES', 'L'OFFICE', 'LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES', and 'AUTRES'. It also has a section for 'NOMBRE DE VOTES'.
- **Passons à l'action** (Aide-mémoire) : A worksheet with a table for planning actions. The table has columns for 'LES LOCATAIRES', 'L'OFFICE', 'LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES', and 'AUTRES'. It also has a section for 'NOMBRE DE VOTES'.
- **Une affiche** pour inviter les locataires : A poster titled 'Parlons sécurité' with the subtitle 'Une recette gagnante pour les HLM'. It features a cartoon illustration of a building and a group of people.
- **Un guide d'animation** : A guide titled 'Parlons sécurité' with the subtitle 'Une recette gagnante pour les HLM'. It features a cartoon illustration of a building and a group of people.

Un aide-mémoire
Identifions les priorités et Passons à l'action.

- **Une salle** avec :
Un mur pour installer l'aide-mémoire (on peut aussi reproduire l'aide-mémoire sur un grand tableau, s'il y en a un).

Des outils pour s'aider à vivre en paix

Parlons sécurité

un guide qui offre aux associations une méthode pour que les locataires discutent localement des enjeux concernant leur sécurité et développent des solutions concrètes, notamment un code de bon voisinage.



Un voisin veille sur vous

une trousse invitant les associations à mettre en place un service de vigilance en utilisant des accroche-portes pour s'assurer de l'état de santé des locataires soir et matin.



Agissons contre les mauvais traitements faits aux aînés

un dépliant, une affiche et un guide d'animation permettant aux associations de tenir des cafés-rencontres pour être capables d'identifier et de dénoncer les comportements abusifs à l'égard des aînés.



Histoires de Locataires en Mouvement

de courtes présentations de plusieurs projets menés par des associations pour familles à travers le Québec pouvant susciter de nouvelles idées pour canaliser l'énergie de nos jeunes et améliorer la vie de l'ensemble des locataires.

Le nouveau règlement sur l'attribution des logements HLM

Depuis son premier congrès, en 1993, la FLHLMQ réclame des améliorations au règlement qui détermine qui a le droit d'entrer dans les HLM ainsi que les normes d'occupation et de transfert des logements une fois rendu à l'intérieur.

Après 17 ans d'attente, la FLHLMQ est heureuse que le ministre des Affaires municipales, Laurent Lessard, ait réussi à faire aboutir la longue démarche pour apporter des améliorations au règlement sur l'attribution.

Le nouveau règlement est loin d'être parfait, mais il constitue une avancée dans la bonne direction.

Classement des demandes

Auparavant, un-e requérant-e de HLM pouvait être 20^{ième} sur la liste d'attente une année et se retrouver 30^{ième} l'année suivante. Cette fluctuation s'expliquait par une pondération très détaillée sur près de 100 points qui visait à déterminer qui était la personne la plus pauvre parmi toutes celles ayant besoin d'un HLM.

Cette méthode, qui semblait très louable en principe, a eu comme effet pervers de concentrer dans les mêmes immeubles non seulement les gens les plus pauvres mais aussi ceux et celles ayant le plus grand nombre de difficultés psychosociales. Ce qui a eu pour effet de créer des milieux de vie où les conflits et les problèmes de voisinage sont de plus en plus grands.

Le nouveau règlement simplifie la pondération en accordant un maximum de 6 points pour les revenus, un maximum de 6 points pour l'ancienneté de la demande, un maximum de 5 points pour des motifs de santé, de sécurité ou d'harmonie sociale et un point par enfant.

Cette méthode éliminera la procédure consistant à pondérer les revenus de 0 à 40 points, à tenir compte du coût du loyer, de l'état du logement et des conditions psychosociales des personnes.

Cette simplification du classement accordera une plus grande importance à l'ancienneté de la demande et favorisera un peu plus la mixité sociale dans les HLM.

Droits des locataires

Le règlement contient plusieurs améliorations du point de vue des locataires :

- Reconnaissance des aidants naturels (art.6.1);
- Reconnaissance de la garde partagée (art.8,6);
- Droit de demander un HLM dans n'importe quelle ville à la condition d'habiter depuis douze mois au Québec (art.14.4);
- Obligation pour l'office d'avoir une politique de relogement accordant une priorité aux locataires habitant déjà en HLM (art.23.1);
- L'office doit tenir compte, dans la mesure du possible, des préférences exprimées par le locataire (art.46.1);
- Le locataire peut refuser, sans être pénalisé, un logement si celui-ci risque de détériorer de façon importante sa situation économique ou son état psychologique (art.52,3) ou si le logement ne correspond pas aux préférences exprimées en vertu de l'art. 46.1;

Chaque office devra donc adopter prochainement un règlement sur les transferts de logements déterminant à quelles conditions les locataires habitant déjà un HLM pourront obtenir un relogement prioritaire pour des motifs ne se limitant plus seulement aux raisons graves de santé ou de sécurité. La FLHLMQ fera circuler un modèle de règlement que les locataires pourront proposer pour adoption au CA de leur office.

Comité de sélection

Le règlement précise qu'il est obligatoire pour chaque office d'avoir un comité de sélection (art.54). Ce comité est composé d'au moins trois personnes, dont un locataire élu par l'ensemble des locataires pour un mandat de 3 ans.

Dans le cas des offices de moins de 100 logements, le comité de sélection peut être formé de trois membres du conseil d'administration dont au moins un-e locataire.

Il sera illégal que le directeur ou la directrice ou les membres du conseil d'administration décident à qui seront loués les logements vacants sans d'abord, obtenir les recommandations du comité de sélection.

Comment faire une bonne sélection ?

La première chose que doit faire un-e membre du comité est de lire le règlement sur l'attribution des HLM pour ainsi être certain-e de bien l'appliquer. Le règlement est disponible sur le site web de la FLHLMQ.

Si l'art. 58 prévoit que tous les membres du comité s'engagent à respecter la confidentialité des informations dont ils et elles auront connaissance, c'est précisément parce qu'ils et elles ont le droit de vérifier toutes les pièces justificatives pour s'assurer que le classement donné à un-e locataire est le bon. Vous avez donc le droit de connaître le nom des personnes pour vous assurer que les pièces justificatives correspondent bien aux personnes concernées.

Concrètement, s'il n'y a que quelques dossiers, le comité peut prendre le temps de lire chaque candidature en vérifiant si le calcul des points accordés correspond vraiment aux pièces justificatives du requérant ou de la requérante. S'il y a trop de dossiers, nous vous recommandons de faire une vérification par échantillonnage en prenant 3 ou 4 dossiers en tête de liste pour vérifier s'ils méritent vraiment la pondération accordée en comparaison avec d'autres un peu plus bas.

Il ne s'agit pas ici de remettre en question la qualité ou l'honnêteté du travail des employé-e-s de l'office, mais d'appliquer la mesure de sécurité prévue par le gouvernement pour garantir que les HLM soient bien attribués aux personnes qui en ont besoin et éviter l'arbitraire et les privilèges.

À vous de répondre...

- D'après vous, le fait que les HLM ne soient plus seulement attribués aux personnes les plus pauvres sur la liste mais également à d'autres personnes qui attendent depuis plus longtemps aura-t-il un impact ?*

- Votre office a-t-il un vrai comité de sélection qui analyse les demandes ?*
☐ Oui ☐ Non
- Les membres du comité de sélection ont-ils le droit de vérifier les dossiers des demandeurs pour s'assurer que la pondération est bien faite ?*
☐ Oui ☐ Non

Pssst...

La FLHLMQ publie régulièrement des articles dans le **Bulletin** et le **Un bon conseil** sur la question. De plus, plusieurs textes, dont le règlement lui-même sont aussi disponibles sur le site web de la Fédération au www.flhlmq.com, faites simplement une recherche avec le mot «attribution».

Influencer les rénovations dans nos immeubles

Depuis 2008, les 550 offices d'habitations au Québec peuvent réaliser de gros travaux de rénovation et d'amélioration dans les HLM grâce à l'investissement massif qui est fait par la SHQ dans le cadre du programme des infrastructures. Voici comment ces millions \$ ont été dépensés entre 2007 et 2009.

Comme vous pouvez le constater dans le tableau plus bas, la majorité de l'argent est allée, dans un premier temps, à la réfection des bâtiments, c'est-à-dire aux enveloppes extérieures. Même si tous les locataires ont hâte de voir l'effet des rénovations dans leurs logements, il est logique de d'abord protéger l'intégrité des immeubles et la sécurité des locataires. Les budgets alloués au réaménagement des logements devrait aller en augmentant à mesure que les travaux progresseront.

Type de travaux	2007	2008	2009
Entretien non récurrent	4,9	6,2	14,8
Réaménagement des terrains	3,8	12,9	11
Réaménagement des logements	15	26,7	34,8
Réfection des bâtiments	46,6	107	130,4
Remplacement et amélioration des systèmes	11,6	25,5	23,7
Honoraires	3,6	10,4	11,5
Total RAM	85,7	189	226,5

L'élaboration du plan pluriannuel d'intervention et le budget de l'office

En octobre 2010, le conseil d'administration de chaque office devra soumettre un plan de rénovation chiffrant le programme de Remplacement, Amélioration et Modernisation (RAM) demandé dans le budget soumis à la SHQ pour l'année 2011.

Dans les semaines et les mois précédents, c'est le temps pour les locataires d'exprimer à l'office les principaux besoins et améliorations que l'on souhaite voir inclus dans les travaux de rénovations. Pour ce faire, les locataires sont en droit d'exiger une assemblée de consultation avec la direction de l'office.

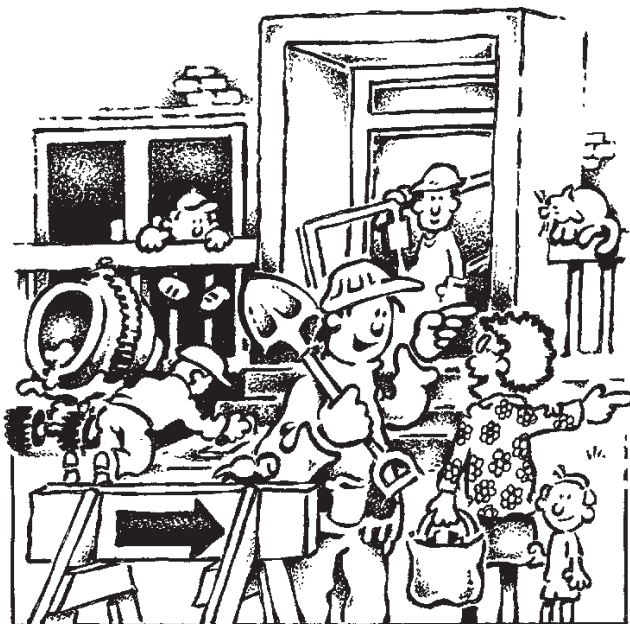
En août, le ministre des Affaires municipales, Laurent Lessard, écrira une lettre à tous les offices leur demandant de tenir une assemblée de consultation des locataires et il leur recommandera d'utiliser les outils de consultation préparés par notre fédération et approuvés par la SHQ.

Des éléments à considérer dans la consultation des locataires

La consultation doit être un exercice d'écoute de part et d'autre. L'office doit informer les locataires des travaux recommandés par les experts en bâtiments et les locataires doivent informer l'office des principaux travaux d'améliorations souhaités par les résident-e-s pour améliorer leur vie au quotidien.

C'est l'occasion de dialoguer sur des questions comme :

- Les laveuses-sécheuses sont-elles suffisamment nombreuses et accessibles ?
- Y a-t-il des problèmes majeurs d'insonorisation à corriger ?
- Dispose-t-on d'assez d'espaces de rangements pour loger les objets comme des pneus, des quadriporteurs ou des vélos ?
- Les parties communes et les logements sont-ils suffisamment accessibles aux personnes à mobilité réduite ?
- Quel genre de recouvrement de plancher ou de comptoir les locataires souhaitent-ils dans leur logement ?



Le défi pour 2010

Comme près de 150 offices n'ont pas daigné consulter leurs locataires en 2009, le PDG de la SHQ, John MacKay, nous a affirmé par écrit le 26 mars 2010 « *que la SHQ s'engage à suivre de près les organismes qui négligeraient de consulter les locataires.* »

À la FLHLMQ, nous produirons et diffuserons dès le mois d'août un petit cahier expliquant comment tenir une bonne assemblée de consultation. Nous expliquerons également comment se servir de ces outils lors de la tournée de formation que nous ferons dans tout le Québec à l'automne.

Le défi des associations et des CCR sera d'organiser des rencontres en septembre et octobre afin de permettre un dialogue constructif entre la direction de l'office et le plus grand nombre de locataires.

À vous de répondre...

- Quels exemples positifs d'améliorations peuvent amener la consultation des locataires ?

- Comment convaincre l'office de tenir une vraie consultation ?

- Quelles questions les directeurs devraient-ils poser aux locataires lors des consultations sur leurs plans pluriannuels d'intervention (PPI) ?

Pssst...

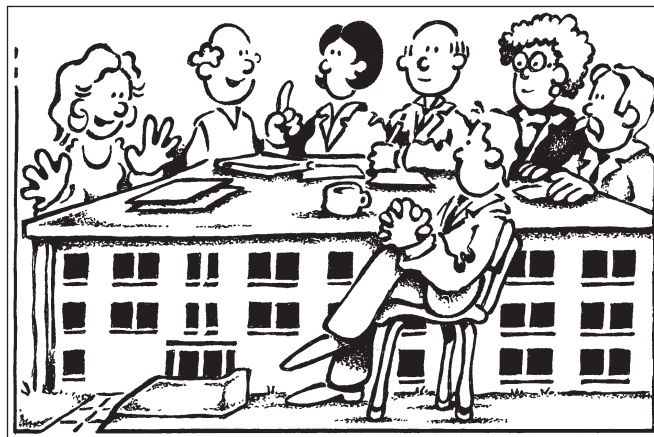
Vous trouverez toute une section de notre site web consacrée aux rénovations de nos immeubles, y compris les différents outils de consultation des locataires et le guide «Comment réaliser la consultation des locataires en 5 étapes faciles», des témoignages présentant des exemples de consultations réussies et de travaux réalisés par des offices de toutes tailles et de toutes les régions du Québec.

Le rôle des deux représentant-e-s des locataires au conseil d'administration

Les offices affirment qu'ils ne doivent plus seulement gérer du béton mais gérer des milieux de vie. Il faut donc que les membres du conseil d'administration soient conscients que leur mission n'est plus seulement de surveiller les dépenses de l'office, mais de s'informer et de discuter des initiatives à prendre pour améliorer la qualité de vie de leurs locataires. Cela dans le respect des lois et des capacités budgétaires de l'office.

La présence des deux locataires au conseil d'administration devient importante car elle permet de faire connaître aux autres membres du CA le point de vue, les besoins et les propositions de ceux et celles qui habitent les HLM. Surtout que pour être bien représentatifs des intérêts de l'ensemble des locataires, l'article 58.4 de la Loi sur la SHQ les oblige à travailler en collaboration avec le comité consultatif des résidents (CCR).

Il n'est cependant pas toujours facile d'être représentant-e-s des locataires au CA, car il faut savoir concilier deux rôles : administrer l'office et défendre les intérêts de ceux et celles qui y habitent.



En s'appuyant sur les dispositions du code de déontologie des administrateurs d'office, voici quelques conseils qui peuvent vous aider à jouer ces rôles :

- Le CA doit se réunir au moins aux deux mois pour prendre collectivement les décisions nécessaires à la bonne gestion (art. 21);
- Le CA doit se donner chaque année des objectifs et un plan de travail pour améliorer certains services (art. 3);
- Le directeur doit rendre compte régulièrement de son travail afin que le CA puisse évaluer sa performance à la lumière des objectifs et des orientations à atteindre (art. 33);
- Le CCR et/ou l'ensemble des locataires doivent être consultés avant toute prise de décision importante touchant la vie des locataires afin que le CA puisse prendre un vote éclairé (art. 20);
- Le CCR et l'ensemble des locataires qui vous ont élu ont le droit de savoir ce qu'il se passe au CA de l'office en respectant les règles sur la protection des renseignements personnels (art. 5 et 6);
- Le CA doit mettre à l'ordre du jour de ses réunions les principaux problèmes ou projets touchant la vie des locataires (art. 28 et 30);
- Le CA doit discuter des plaintes persistantes des locataires ou des cas de régie, car il est de la responsabilité des membres du CA de privilégier le règlement à l'amiable des conflits (art. 32).

À vous de répondre...

Comment vos compétences et celles des autres membres du CA peuvent être mises à contribution pour aider à gérer le milieu de vie des HLM ?

1

Concrètement, quels genres de sujets devraient être mis à l'ordre du jour de votre CA pour y parvenir ?

2

Comme représentant des locataires, comment informer et consulter les locataires pour être capable de travailler en collaboration avec l'ensemble des autres locataires ?

3

Pssst...

La version complète et officielle du code de déontologie est disponible sur le site de la flhmq au : www.flhmq.com/content/code-de-déontologie-des-dirigeants-et-administrateurs-d'un-office-d'habitation

Mettre sur pied et faire fonctionner son CCR

Depuis 2002, l'article 58.4 de la Loi sur la SHQ oblige tous les offices à avoir un comité consultatif des résident-e-s (CCR).

Celui-ci a trois grands rôles :

- **Émettre des avis auprès de l'office sur des questions concernant l'intérêt commun des locataires (rénovations, règlements d'immeuble, sécurité, qualité de service de l'office, transfert de logement, développement communautaire, etc.) ;**
- **Promouvoir la participation des locataires aux activités sociales et à la vie associative ;**
- **Organiser l'assemblée d'élection des deux locataires au CA de l'office et du locataire au comité de sélection.**

Le CCR est composé des associations de locataires reconnues par l'office. S'il y a une seule association et que celle-ci regroupe tous les HLM de la ville, il n'est pas nécessaire de créer un CCR. L'association de locataires joue alors le rôle du CCR et a le droit d'être consultée par l'office.

Dans les petits offices, il suffit d'élire un minimum de trois locataires pour avoir à la fois le conseil d'administration de notre association de locataires et notre CCR. À défaut d'avoir un CCR, l'office doit tenir des assemblées générales afin de procéder à la consultation des locataires sur les choses importantes les concernant comme le budget annuel, les règlements d'immeuble, etc.

Trois éléments sont importants pour améliorer le fonctionnement de votre CCR :

1. Être représentatif de l'ensemble des locataires

Si le CCR ne représente que quelques personnes, il ne sera pas très crédible aux yeux de la direction et du CA de l'office. C'est pourquoi de nombreux CCR s'efforcent de s'appuyer sur le point de vue des autres locataires (plaintes, propositions, etc.) afin d'alimenter leur réflexion avant d'en faire part à l'office. Certains font un tour de table pour savoir comment ça va dans chacun des immeubles, du porte-à-porte, des sondages, des assemblées générales, pour recueillir les suggestions et les problèmes d'un maximum de locataires.

Il revient ensuite aux membres du CCR de choisir parmi tous les problèmes recensés, lesquels sont à travailler en priorité afin de trouver des solutions positives. Plusieurs CCR rendent compte de leur travail par des avis au babillard, un journal, un site web ou une assemblée annuelle. Ils assurent ainsi la visibilité et la légitimité du CCR aux yeux des autres locataires.

2. S'appuyer sur tous les membres du CCR

Le CCR doit s'appuyer sur la contribution de chacun de ses membres. Le défi du président ou de la présidente est justement d'aller chercher les opinions mais aussi les talents de chacun. Ainsi, le CCR peut à la fois avoir des locataires habiles à discuter de l'amélioration des services et à dialoguer avec l'office, mais aussi des gens capables d'organiser des actions (sorties, embellissement, etc.).

Certains membres du CCR ont des rôles spécifiques :

- *Le-la président-e* doit préparer l'ordre du jour des réunions, animer la réunion du CCR et assurer le suivi des dossiers.
- *Le-la secrétaire* doit noter les principales décisions prises par le CCR pour alimenter le PV des rencontres.
- *Les deux locataires au conseil d'administration* ont un rôle important à jouer : c'est à eux de faire le relais entre le CCR et le conseil d'administration pour faire

À vous de répondre...

Pourquoi un comité de locataires qui organise des activités sociales devrait-il être un acteur incontournable dans l'administration des HLM ?

1

Comment peut-on devenir un partenaire apprécié et écouté par l'office ?

2

Sur quoi doit-on consulter les locataires et être consulté par l'office ?

3

entendre la voix des locataires et tenir ces derniers informés du travail du CA.

- *Les autres membres* peuvent être délégués par le CCR pour participer à des comités de travail avec l'office ou pour organiser des activités.

3. Se rendre utile à l'office

Pour être écouté par l'office, il faut que le CCR fasse ses preuves en démontrant qu'il peut avoir un apport positif. Il ne s'agit donc pas seulement de présenter les problèmes et de critiquer l'inaction de l'office mais de propo-

ser des solutions après y avoir réfléchi sérieusement et s'être documenté. Il faut montrer à l'office que le CCR veut faire partie de la solution et qu'il est prêt à collaborer avec la direction pour trouver ensemble des solutions réalisables.

Quand l'office est réfractaire, le CCR doit redoubler de bonne volonté et montrer qu'il a l'appui des autres locataires dans sa démarche afin d'être écouté et consulté par la direction et le CA de l'office.

Au besoin, les deux locataires au CA peuvent aussi rappeler l'utilité du CCR aux autres membres du CA afin qu'ils n'oublient pas de le consulter.

Le financement à la disposition des associations de locataires

17 \$ par logement par année

Lorsque les locataires sont formés en association, l'office est obligé de verser la subvention de fonctionnement annuelle de 17\$ par année par logement. Dépendamment du montant à verser, il se peut que l'office fasse le paiement en deux versements. La subvention peut être réduite de 50 ¢ si l'office choisit, comme elle en a le droit, de faire payer par l'association l'assurance couvrant la responsabilité civile de l'association en cas d'accident. Toutefois, la plupart des offices assument cette dépense sans réduire la subvention des associations.

37 \$ par logement par année pour les activités sociales et le soutien communautaire

Depuis février 2009, les offices disposent de 37 \$ par logement pour soutenir la vie communautaire dans les HLM. Cette somme est répartie comme suit :

- 15 \$ par logement pour les activités sociales;
- 22 \$ par logement pour le soutien communautaire.

Dans le cas du 15 \$ accordé aux offices pour les activités sociales, la SHQ indique que ce montant peut être utilisé directement par l'office pour l'achat de matériel et le financement d'activités ou être transféré, en partie ou en totalité, aux associations de locataires afin de bonifier leurs subventions.

Le 22 \$, quant à lui, doit servir à financer des ressources humaines pour venir en aide aux locataires en difficulté.

Plusieurs offices ont déjà voté des résolutions à l'effet de remettre le 15 \$ aux associations afin qu'elles s'en servent pour financer leurs activités ou acheter les équipements communautaires qu'elles jugent nécessaires. Les associations reçoivent alors $17 \$ + 15 \$ = 32 \$$.

Parlez à vos représentant-e-s des locataires afin qu'ils s'assurent que le conseil d'administration discute et prenne une décision sur cet enjeu.

Subvention discrétionnaire du député

Tous les députés provinciaux possèdent une enveloppe discrétionnaire dans laquelle ils peuvent piger pour financer les associations de locataires. Plusieurs députés fédéraux ont aussi ce genre de ressources.

Programme d'aide à l'initiative communautaire et sociale en HLM (PAICS)

Le PAICS est un programme d'aide pour des projets communautaires visant à soutenir la prise en charge collective des locataires de HLM, géré par la Société d'habitation du Québec (SHQ). Les sommes accordées peuvent aller jusqu'à 5 000\$ pour une association non incorporée et jusqu'à 20 000\$ pour une association incorporée.

Voici quelques exemples de projets subventionnés dans le cadre de ce programme : jardins communautaires, cuisines collectives, cafés-rencontres thématiques, aide aux devoirs, ateliers de bricolage ou de peinture, petits-déjeuners éducatifs, journal communautaire, danse en ligne, cours de tai-chi, etc.

Nouveaux Horizons

Nouveaux Horizons est un programme fédéral qui permet aux organismes de faire des demandes de subvention allant jusqu'à 25 000 \$. D'une année à l'autre, les projets financés varient au gré des orientations gouvernementales du moment. Les associations peuvent aussi se voir financer de l'équipement.

Soutien communautaire

En vertu d'une entente entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MESS) et la SHQ, près de 2,5 millions \$ sont alloués pour engager des travailleurs sociaux dans plusieurs offices.

Ceux-ci sont à l'emploi du CSSS, des organismes communautaires ou de l'office.

La présence de ces personnes ressources peut être très utile pour soutenir le travail des associations à la condition de s'entendre sur le rôle qu'elles auront à jouer et de développer un lien de confiance mutuelles.

Des trucs pour avoir plus de chances d'obtenir de l'argent

La plupart de bailleurs de fonds apprécient ces éléments quand vient le temps de décider s'ils vous accordent ou pas du financement :

- avoir d'autres sources de financement (ex. : vente de garage, contribution des locataires, souper-bénéfice, etc.);
- réaliser le projet en partenariat avec d'autres organismes du milieu;
- expliquer que le projet sera structurant, qu'il aura un impact à moyen et long terme.

À vous de répondre...

Est-il possible d'obtenir le 15 \$ ou le 22 \$ de plus de la part de l'office ? et si oui, comment s'y prendre ?

1

Comment obtenir des équipements dans le cadre du PAICS ou de Nouveaux Horizons ?

2

Peut-on bénéficier de l'aide des intervenants communautaires ?

3

Pssst...

Vous trouverez sur le site web de la FLHLMQ toute une section sur le financement des associations avec des références, des conseils et des suggestions pour les sources de financement au www.flhlmq.com/livre/finances

Développer des relations harmonieuses entre les locataires

1. Les Problèmes

Les problèmes nommés par les locataires :

- Les cas problématiques;
- Les chicanes;
- Les conflits de génération;
- La participation défaillante au sein des associations

Des causes fréquentes peuvent être citées comme :

- L'intégration des personnes ayant un problème de santé mentale;
- Le manque de respect;
- Les mésententes sur la vision au sein de l'association;
- L'apprentissage difficile de la démocratie.

2. Les Principes

Les éléments de base nécessaires à une bonne entente au sein du groupe

- Être respectueux et tolérant;
- Avoir du plaisir;
- Faire preuve de transparence dans toutes les actions entreprises;
- Être à l'écoute des autres;
- Avoir une salle communautaire, un espace à notre disposition.

Les chartes de voisinage

En France, dans plusieurs HLM, les locataires se sont volontairement donnés des codes afin de préciser les règles à suivre pour vivre en bon voisinage. Cet exercice n'a aucune valeur si le code est écrit par une seule personne, mais il en a beaucoup si plusieurs dizaines de personnes se réunissent pour dire ce qui les dérange dans les agissements des autres et pour du même coup réaliser qu'ils et elles peuvent aussi avoir des comportements qui dérangent.

Cette démarche peut être très rassembleuse et pédagogique si elle est menée de façon sympathique sans chercher à trouver des coupables, mais plutôt pour établir un dialogue constructif entre les résident-e-s, y compris les jeunes.

Il y a plusieurs modèles de code car ils varient en fonc-

tion des particularités des gens et des immeubles. On peut s'entendre sur des moyens pour réduire le bruit, sur l'utilisation du stationnement ou des salles de lavage, des espaces de rangement, les espaces de jeux, les animaux ou sur le contrôle des allées et venues dans l'immeuble, etc.

En produisant ensemble des normes de vie collective, il est plus facile par la suite de s'encourager mutuellement à les respecter et de régler un maximum de problèmes à l'amiable en utilisant la charte comme outil de médiation.

Une fois la charte adoptée, l'association a pour mission d'en faire la promotion active, de la remettre aux nouveaux arrivants et de recommander aux locataires de s'entendre entre eux en s'inspirant des règles dont ils et elles ont eux-mêmes convenues.

3. Des Moyens

Quelques pistes de solutions déjà expérimentées dans différentes associations

Favoriser une communication ouverte, systématique et transparente

- Donner beaucoup d'informations aux membres.
- Laisser tout le monde s'exprimer.
- Se parler! Se parler avec respect et se DIRE les choses.
- Arrêter les chicanes : se parler, aller voir chaque personne.
- Quand il semble y avoir un problème, se réunir et le RÉGLER.
- Changer NOS attitudes, se remettre en question.
- Traiter les autres avec respect et égalité.
- Faire un pacte de «non-chicane» et se mettre d'accord sur le fonctionnement qu'on désire adopter.
- Apprendre à se connaître entre membres de l'association.
- Bien se répartir le travail et clarifier les rôles de chacun.
- Se donner des règles. Prendre le temps de les expliquer quand il y a de nouveaux membres et les modifier au besoin.

Améliorer la cohésion du groupe

- Viser à ce que toutes et tous contribuent à maintenir une bonne ambiance.
- Faire un travail d'équipe.
- Solliciter les gens, aller chercher les forces.
- Partager les idées et les décisions.
- Faire des activités de loisir plus souvent.
- Organiser des déjeuners hebdomadaires.
- Faire des BBQ l'été.
- Souligner les anniversaires des membres.
- Intégrer les nouveaux membres/locataires, bien les accueillir (cela reste un DÉFI).

Éviter les conflits liés à l'argent

- Utiliser l'argent seulement pour les activités de l'association et en aucun cas pour des intérêts individuels.
- Être transparent sur l'utilisation des fonds de l'association et donner des chiffres précis à chaque année.
- Prévoir une alternance et la rotation des tâches au sein de l'association pour favoriser le transfert d'expérience (et lorsque c'est nécessaire, changer nos règlements internes).

Légitimer, rendre visible et reconnaître les activités de l'association

- Faire des assemblées : consulter les locataires et leur rendre des comptes.
- Souligner la participation des locataires et les récompenser (ex. : bénévole du mois).
- Partir des besoins des membres pour choisir nos activités (ex. : exercice physique).
- Accroître le lien entre les familles et les personnes âgées.
- Faire des activités avec les enfants (aide aux devoirs, fêtes, sorties, etc.).

Avoir recours aux différents partenaires du milieu

- Demander un coup de main à l'organisateur communautaire de son OMH.
- Aller chercher de l'aide et des ressources extérieures si on en sent le besoin (ex. : CLSC).
- S'impliquer et faire des liens avec son milieu.
- Interpeller les conseillers municipaux au besoin.
- Utiliser le cahier «Agir ensemble» de la FLHLMQ (cahier jaune).
- Demander de l'aide aux autres associations!
- Ne pas hésiter à demander l'aide de la FLHLMQ.

Hommage aux gens qui s'impliquent en HLM

Les personnes qui s'impliquent dans les comités de locataires d'HLM passent souvent inaperçues et pourtant sans leur contribution, la qualité de vie dans ces immeubles serait grandement diminuée. La fédération travaille depuis ses débuts, à rendre visibles toutes ces personnes qui participent à l'amélioration des conditions dans leur milieu. C'est pourquoi dans le cadre du congrès de cette année, nous avons souhaité créer un atelier particulier afin de souligner l'importance des bénévoles, ainsi que leurs compétences à changer les choses. Cet hommage prendra la forme d'un atelier artistique qui sera ouvert à tous, tout au long du congrès.

L'art comme outil d'intervention dans un milieu

Claude Majeau a travaillé plus de 17 ans pour des organismes communautaires, dont 11 ans pour la Fédération. Celle-ci connaît donc les particularités de ce milieu, ainsi que ses besoins et ses ressources. Ayant récemment fait des études universitaires en enseignement des arts visuels, elle a souhaité lier son intérêt pour l'intervention dans la communauté et sa passion pour les arts. Cette aspiration l'a menée à s'associer à Emilie Tremblay, collègue artiste-enseignante, afin de créer un projet d'art communautaire. Ensemble, elles ont élaboré un atelier de création qui a été expérimenté cet automne avec les membres d'un comité de locataires. Ces derniers ont bien voulu se prêter au jeu. En travaillant en collaboration avec les deux artistes, ils ont réalisé une œuvre collective très intéressante, qui orne maintenant un mur du bâtiment. Selon les témoignages des participant-e-s, l'activité leur a permis, non seulement d'être initiés à différentes techniques artistiques, mais aussi de se rencontrer dans un cadre différent et de partager dans une atmosphère légère et conviviale.

Pourquoi faire un projet de création artistique en HLM?

De façon générale, le terme « art communautaire » est employé pour désigner un projet dans le cadre duquel un artiste professionnel s'allie à une communauté donnée, afin de réaliser une œuvre collective. Un des buts pre-

miers de cette forme d'expression est d'explorer ensemble certains aspects de la vie qui unissent les membres d'un groupe, pour ensuite en faire une création plastique. C'est d'abord en s'intéressant au vécu des gens, à ce qui les rassemble et ce qui les unit, que ce type d'intervention artistique tend à aborder des questions sociales et culturelles.

Pour la Fédération, l'art communautaire est donc un outil supplémentaire visant à rejoindre ses membres, à les amener à prendre part à un projet commun et ainsi à cimenter les relations de bon voisinage. En effet, ce type de projet singulier accorde une place à chacun, permet de fraterniser et du même fait, consolide les liens entre les membres d'une communauté. En l'occurrence, nous estimons que le fait de développer un réseau social bien soudé au sein d'un HLM permet d'améliorer la qualité de vie et d'accroître le sentiment de sécurité de ses résidents.

Il est important de noter que, lorsqu'un groupe se rassemble afin de réaliser une création collective, on accorde encore plus d'importance au cheminement qu'au résultat matériel. En effet, contrairement à ce que l'on pourrait croire, participer à ce genre d'activité ne requiert pas de la part des volontaires d'avoir des aptitudes artistiques particulières, mais simplement une attitude d'ouverture et une participation active.

Démarche d'atelier

1. Se poser les questions suivantes :

- Pourquoi je m'implique dans mon association?
- Qu'est-ce que cela m'apporte?
- Quelles sont mes compétences personnelles?
- Dans la vie, qu'est-ce que je fais de bien? Dans quoi suis-je compétente?
- En quoi suis-je une personne unique?

2. Faire un moulage d'une partie de corps (mains, pieds, visages) et/ou d'un objet que la personne affectionne.

3. Assembler les éléments (mots écrits, moulage, empreintes) pour en faire une sculpture en bas-relief.



Les ingrédients pour réussir un projet d'art communautaire rassembleur

Tout comme dans le fonctionnement d'un comité lorsque l'on réalise un projet d'art communautaire, il faut s'assurer d'y mettre à la base :

Le respect mutuel

Tous les participant-e-s, peu importe leurs capacités, peuvent apporter leur contribution du début à la fin du projet. Pour que le projet soit signifiant, il faut prendre le temps d'échanger et d'être à l'écoute de chacun.

Prise de décision collective

La démarche pour atteindre les résultats escomptés est très importante. Il faut s'assurer que tous les participant-e-s puissent participer à la prise de décision.

L'inclusion

Ce type de projet vise à inclure la participation active du plus grand nombre de personnes possible. Chacun peut apporter sa contribution, à sa manière.

La générosité d'esprit

Lorsque l'on commence un projet, on ne peut prévoir les résultats. Il faut être ouvert aux idées des autres et savoir profiter de l'expertise de tout le monde.

Ce que nous proposerons aux participants sera une expérience artistique, mais également une occasion de réfléchir sur le rôle et l'apport de chacun, au sein de son milieu. En effet, à travers cette création collective sous forme de bas-reliefs, les gens seront appelés à échanger sur leur vécu, leur implication et leurs compétences.

Pssst...

Suggestion pour le PAICS : l'art communautaire!

Les associations de locataires font souvent appel à des organismes culturels afin d'offrir à leurs membres des cours d'arts (peinture, musique, dessin, poterie, etc.).

Sachez que certains artistes ou autres intervenants culturels offrent à la communauté de vivre des expériences artistiques sous la forme d'ateliers de groupe. Les ateliers d'art communautaire sont conçus dans le but d'offrir à tous la possibilité d'être initiés au plaisir de la création, et ce, sans aucune connaissance préalable. De plus, dans la grande majorité des cas, l'œuvre demeure la propriété du groupe et participe à l'embellissement des lieux. Il s'agit là d'une avenue nouvelle et originale, à ne pas négliger!

Vivre en paix dans nos HLM!

Voici un court résumé des principaux dossiers sur lesquels les membres du conseil d'administration devront mettre leurs énergies au cours de la prochaine année.

Augmenter la sécurité dans nos immeubles

Avec 22 % des locataires qui disent ne pas se sentir en sécurité dans leur immeuble et près de 50 % qui déclarent vivre des problèmes de voisinage, il est évident que la FLHLMQ doit outiller ses associations pour améliorer la situation.

Mais comment agir efficacement alors que les problèmes peuvent varier beaucoup d'un immeuble à l'autre et d'une ville à l'autre ?

Il revient aux locataires habitant dans un immeuble de prendre en main leur sécurité, notamment en étant capables d'identifier les problèmes et de poser ensuite les bonnes actions. Certaines de ces actions dépendront directement des locataires, d'autres de l'office, des services sociaux ou de loisirs et, en dernier recours, de la police.

Afin d'améliorer ce que nous appellerons « le mieux vivre ensemble », la FLHLMQ fera durant sa tournée de formation de l'automne à travers tout le Québec la promotion d'outils permettant aux associations de faire de la prévention et de favoriser la bonne entente et l'entraide entre les locataires.

Nous appuierons aussi les associations afin qu'elles puissent interpeller leurs offices qui ne doivent pas se laver les mains des problèmes de voisinage et de sécurité mais plutôt avoir des plans pour y faire face. Ces plans devraient contenir des réponses aux quatre questions suivantes :

- Comment l'office peut appuyer les initiatives des locataires en matière de sécurité ?
- Comment avoir une présence et une médiation active ?

- Quelles sont les améliorations physiques que l'on peut apporter aux bâtiments (par exemple : une meilleure insonorisation dans les logements pour familles) ?
- Comment coordonner les actions des différents partenaires en matière de prévention et de sécurité ?

Les locataires doivent être consultés dans la rénovation de leur logement

En 2010, la SHQ dispose de 276 millions \$ pour poursuivre le plan de modernisation des HLM entrepris depuis 2008. Il est essentiel que, partout au Québec, les conseils d'administration des 550 offices tiennent compte des besoins exprimés par les locataires dans le choix des travaux qui seront faits.

Pour ce faire, il doit se mener dans tous les offices une véritable consultation des résident-e-s afin de permettre aux gens d'exprimer les principales améliorations qu'ils et elles souhaitent voir apporter au bâtiment et à leur logement.

Comme près de 150 offices ne prenaient pas la peine de consulter leurs locataires, notre congrès de 2009 a demandé à la SHQ de prendre des mesures administratives contre les offices récalcitrants.

Pour aller en ce sens, le ministre des Affaires municipales, Laurent Lessard, écrira une lettre à tous les offices au mois d'août, leur demandant de ne pas oublier de faire la consultation dans l'élaboration de leur budget 2011 qu'ils doivent adopter avant la fin octobre 2010. Il leur recommandera d'utiliser les outils de consultation produits par notre fédération.

Les perspectives pour la prochaine année

À la FLHLMQ, nous produirons et diffuserons dès le mois d'août un petit cahier expliquant comment permettre aux locataires d'exprimer leurs besoins pour que l'office puisse en tenir compte dans son plan pluriannuel d'intervention (PPI). Nous expliquerons également comment se servir de ces outils lors de la tournée de formation que nous ferons dans tout le Québec à l'automne.



Obtenir que les CA d'offices traitent correctement les plaintes des locataires

Pour avril 2010, la SHQ a adopté une nouvelle politique concernant le traitement des plaintes en provenance des citoyen-ne-s. Selon cette politique, les locataires doivent d'abord adresser leurs plaintes au conseil d'administration de leur office avant de demander l'intervention de la SHQ.

La SHQ dit, à raison, qu'en vertu du code de déontologie des administrateurs d'office, ce sont les 7 membres du conseil d'administration qui ont la responsabilité de s'assurer que les locataires soient traités correctement et aient de bons services de la part des employés de l'office.

Il y a cependant un problème avec cette logique. Des dizaines de locataires sur le CA des offices se plaignent de ne pouvoir discuter des doléances des locataires. Ils se font régulièrement répondre qu'il s'agit d'une prérogative du directeur et que le CA n'a pas à discuter des cas problématiques non résolus à la satisfaction des locataires.

Il a donc été convenu à la Table de concertation sur les HLM publics où siègent la SHQ, le Regroupement des offices d'habitations du Québec (ROHQ) et l'Association des directeurs d'offices (ADOHQ) que nous mènerions tous ensemble une campagne afin d'inciter tous les CA d'offices à adopter une politique indiquant clairement que c'est à eux d'essayer de trouver des solutions aux problèmes des locataires.

Avec le soutien de la SHQ, la FLHLMQ incitera tous les locataires siégeant au CA des offices à proposer un modèle de politique faisant en sorte que les problèmes per-



sistants vécus par les locataires puissent être discutés par l'ensemble des membres du conseil d'administration ou par un comité composé de 3 administrateur-trice-s, dont un-e locataire.

Nous donnerons ensuite régulièrement des exemples dans nos bulletins des façons de résoudre à l'amiable et à la satisfaction des locataires les principales sources de conflit de la vie quotidienne (laveuse/sécheuse, animaux, corde à linge, etc.).



Les offices doivent adopter un règlement favorable aux transferts de logement

Le nouveau règlement sur l'attribution des HLM oblige chaque office à se doter d'une politique de relogement expliquant à quelles conditions les locataires habitant déjà en HLM pourront avoir une priorité lorsqu'ils ou elles demandent un transfert de logement.

Auparavant, seuls les locataires prouvant qu'ils éprouvaient des problèmes graves de santé ou de sécurité pouvaient espérer obtenir un transfert prioritaire.

La FLHLMQ fera circuler un modèle de règlement que les locataires pourront proposer pour adoption au CA de leur office.

Assurances individuelles à prix modique

Au congrès de mai 2008, les locataires ont voté une résolution demandant à la SHQ de rendre obligatoire le fait d'être assuré, à la condition de mettre en place un programme d'assurances à prix modique. Ce projet permettrait à près de la moitié des locataires de ne plus courir le risque de se retrouver à la rue en cas de sinistre et à la SHQ d'économiser quelques millions en réparations suite aux incendies.

Malheureusement, après deux années de discussion entre la SHQ et les compagnies d'assurances, les démarches qui semblaient prometteuses pour obtenir une prime à bas prix et à laquelle tous les locataires pouvaient souscrire sans égard à leur dossier de crédit n'ont pas encore abouti car les assureurs n'atteignent pas leur seuil de rentabilité.

La SHQ propose maintenant d'utiliser une partie des économies qu'elle réaliserait si tous les locataires étaient assurés pour bonifier la prime de 10 \$ par mois des locataires pour ainsi rendre le projet alléchant aux yeux des assureurs.

Nous espérons que les discussions avec la SHQ nous permettront d'ici peu de concrétiser notre plan A, sinon une proposition sera soumise au congrès afin de faire approuver par nos associations membres notre plan B.

Créations d'emplois pour les locataires

Sur les 30 326 locataires de HLM qui sont prestataires de la sécurité du revenu dans les HLM du Québec, 9 000, très majoritairement des cheffes de familles monoparentales, sont aptes au travail et 9 000 autres, ont des contraintes temporaires à l'emploi. À la FLHLMQ, nous souhaitons que ces familles puissent bénéficier de mesures positives pour améliorer leur sort.

Certains offices engagent des locataires comme concierges alors que d'autres disent que c'est la pire chose à faire. Certains offices ont des programmes pour engager des jeunes des HLM, d'autres non. Des offices comme Trois-Rivières, Drummondville, Québec et Montréal appuient des projets pour créer des emplois pour leurs lo-



cataires et réclament un meilleur soutien des gouvernements pour y parvenir.

La FLHLMQ participera à un comité de travail conjoint avec le ROHQ, l'ADOHQ et la SHQ sur cet enjeu.

Fin des conventions

À notre congrès 2009, une résolution a été votée demandant la mise sur pied d'un comité de travail conjoint avec la SHQ pour étudier les conséquences de la fin prochaine des conventions avec le fédéral. La Table de concertation sur les HLM publics a accepté de travailler en priorité sur cette question durant l'année qui vient.

En 2008-2009, le gouvernement fédéral a versé 252 millions \$ à la Société d'habitation du Québec pour contribuer à éponger 55 % du déficit d'opération des 65 067 HLM du Québec qui totalisaient 428 millions \$. Le fédéral respecte ainsi les 2 750 conventions qu'il a signées avec le Québec, entre 1967 et 1993, pour financer le logement social dans le cadre d'un programme à frais partagés.

Cependant, 31 % de ces conventions prendront fin entre 2011 et 2020. Ce sont donc 17 000 logements HLM qui ne bénéficieront plus du fait que le fédéral payait plus de la moitié de leur déficit d'exploitation.

Il est fondamental pour la survie du logement social que nous développons un scénario de rechange pour compenser le retrait éventuel d'Ottawa et pour que les locataires n'aient pas à assumer ce déficit.

Les propositions soumises au congrès

Propositions formulées par le conseil d'administration de la FLHLMQ.

Sécurité

Étant donné que les locataires éprouvent souvent des problèmes concernant leur sécurité :

- *Il est proposé que la FLHLMQ mette à la disposition des associations de locataires des outils leur permettant d'analyser les problèmes de sécurité auxquels elles font face pour en déterminer les causes et les solutions les plus efficaces en partenariat avec leur office et les autres organismes de leur milieu.*

Aide-mémoire

Pour : _____

Contre : _____

Absten. : _____

Maltraitance

Étant donné que les personnes âgées peuvent être victimes d'abus de la part de leurs proches ou de personnes en situation de pouvoir :

- *Il est proposé que la FLHLMQ fournisse aux associations les outils d'animation afin de pouvoir tenir des cafés-rencontres sur la maltraitance à l'égard des aînés.*

Aide-mémoire

Pour : _____

Contre : _____

Absten. : _____

Attribution

Étant donné que le nouveau règlement sur l'attribution des HLM fait obligation aux offices de se doter d'une politique de transfert des logements :

- *Il est proposé de faire la promotion auprès des offices d'une politique modèle reconnaissant le droit de changer de logement.*

Aide-mémoire

Pour : _____

Contre : _____

Absten. : _____

Droit d'être consultés

Étant donné que beaucoup d'offices privent les locataires de leur droit d'être consultés dans l'élaboration des budgets annuels et des plans de rénovation :

- *Il est proposé d'encourager les locataires à signaler à la FLHLMQ les agissements des offices récalcitrants afin que nous puissions intervenir spécifiquement auprès d'eux et, au besoin, les dénoncer aux autorités publiques.*

Aide-mémoire

Pour : _____

Contre : _____

Absten. : _____

Traitement des plaintes

Étant donné que plusieurs offices ne traitent pas convenablement les plaintes en provenance des locataires et que la SHQ hésite souvent à intervenir :

- *Il est proposé de réclamer que la SHQ exige que chaque office adopte une politique de traitement des plaintes en conformité avec les balises élaborées en partenariat par la Table HLM.*

Aide-mémoire

Pour : _____

Contre : _____

Absten. : _____

Assurances individuelles

Étant donné que notre projet d'offrir une police d'assurances individuelles à un prix modique aux locataires piétine depuis deux ans à la SHQ et que les assureurs semblent peu enclins à vouloir assurer les locataires à faible revenu dans les HLM :

- *Il est proposé de demander à la SHQ de verser 50 % des sommes qu'elle sauverait si elle était dédommée en cas de sinistre afin de réduire la contribution demandée aux locataires par les assureurs et ainsi rendre le projet intéressant pour les assureurs.*
- *À défaut, que la SHQ perçoive, pour la FLHLMQ, 2,50 \$ par mois par loyer afin de créer un Fonds d'entraide mutualisé qui permettrait de verser une aide de dernier recours à tous les locataires de HLM victimes d'un sinistre qu'ils soient ou non assurés.*

Aide-mémoire

Pour : _____

Contre : _____

Absten. : _____

Propositions formulées par des associations ou des CCR membres

Travaux majeurs

Étant donné que :

1. plusieurs logements familiaux ne disposent pas d'installation laveuse-sécheuse dans leur logement;
 2. que ces familles doivent utiliser des laveuses et sécheuses communautaires et défrayer les coûts inhérents à leur utilisation;
 3. que le parent doit laisser les enfants sans surveillance pour aller faire le lavage dans les espaces communautaires souvent situés au sous sol des immeubles;
- *Il est proposé que la SHQ mette en place un programme permettant aux offices municipaux d'habitation de faire les travaux requis pour aménager des installations laveuse et sécheuse dans les logements de familles qui n'en possèdent pas ou pour les logements qui ne disposent pas d'espace suffisant pour le faire, d'aménager un espace laveuse sécheuse sur chaque étage de l'immeuble à logements.*

Proposé par **Comité consultatif des résidents de Saint-Jean-sur-Richelieu**

Aide-mémoire

Pour : _____

Contre : _____

Absten. : _____

Calcul du loyer

Étant donné qu'il est injuste que le loyer des travailleurs à faible revenu soit calculé sur la base de leur revenu brut avant impôt et autres charges sociales :

- *Il est proposé de demander à la SHQ que le règlement sur la location soit révisé afin de prendre en compte le revenu réel des ménages travailleurs.*

Proposé par **La Maissonnette Berthelet**, Longueuil

Aide-mémoire

Pour : _____

Contre : _____

Absten. : _____

Sécurité

Étant donné qu'il arrive chaque année que des locataires passent au feu parce que leurs détecteurs de fumée ne fonctionnent plus :

- *Il est proposé d'encourager les associations de locataires à former un comité de prévention afin de vérifier annuellement si les détecteurs de fumée fonctionnent, pour changer les piles ou rapporter les défauts à l'office.*

Proposé par l'**Association Entre Nous de Chibougamau**

Aide-mémoire

Pour : _____

Contre : _____

Absten. : _____

Étant donné que plusieurs personnes en perte d'autonomie auraient besoin de la visite du CLSC pour être capables de demeurer dans leur logement sans constituer une menace pour elle-même et pour les voisins :

- *Il est proposé de mettre en place un mécanisme permettant aux associations de locataires de signaler aux offices et aux CSSS les cas de personnes en difficulté.*

Proposé par **La tour Duquesne en action**, Montréal

Aide-mémoire

Pour : _____

Contre : _____

Absten. : _____



Lors du congrès de la Fédération, nous avons appris que l'office doit nous consulter avant d'entreprendre des travaux majeurs!

- Wow c'est fantastique!

Lexique

Le merveilleux monde des HLM est plein d'acronymes et d'expressions qui ne sont pas connus par la plupart des gens. Voici donc un petit aide-mémoire qui vous aidera, pendant ce congrès et régulièrement au cours de vos relations avec votre office, à vous y retrouver plus facilement!

ADOHQ : Association des directeurs d'offices d'habitation du Québec

CA : Conseil d'administration

CCR : Comité consultatif des résident-e-s

CS : Centre de service. *Rôle assumé par le principale office d'une région pour soutenir les autres offices dans la mise au point de leur plan de travaux majeurs.*

CCMSP : Comité consultatif sur la modernisation des services et programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ)

CSSS : Centre de santé et de services sociaux, *ancien CLSC.*

FQHC : Fonds québécois d'habitation communautaire

FLHLMQ : Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec

FRAPRU : Front d'action populaire en réaménagement urbain

HLM : Habitation à loyer modique

OH/OMH : Office d'habitation/ Office municipal d'habitation

MESS : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

PAICS : Programme d'aide à l'initiative communautaire et sociale en HLM. *Ce programme finance des projets collectifs des associations et des OMH.*

PPI : Plan pluriannuel d'intervention, *la planification des travaux de rénovation que chaque office doit faire au cours des cinq années à venir.*

PQI : Programme québécois d'infrastructure. *Ce programme finance les travaux majeurs en HLM pour 4,2 milliards \$ sur 15 ans.*

ROHQ : Regroupement des offices d'habitation du Québec

SCHL : Société canadienne d'hypothèque et de logement

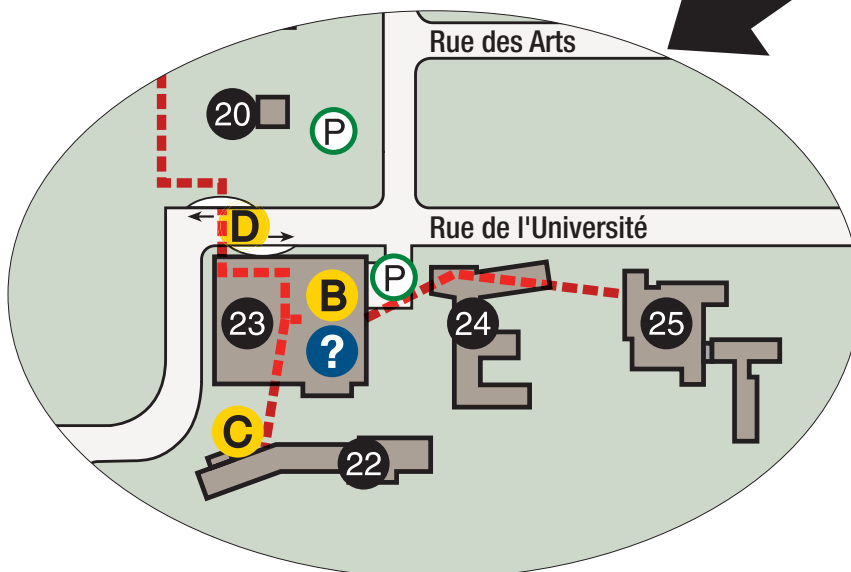
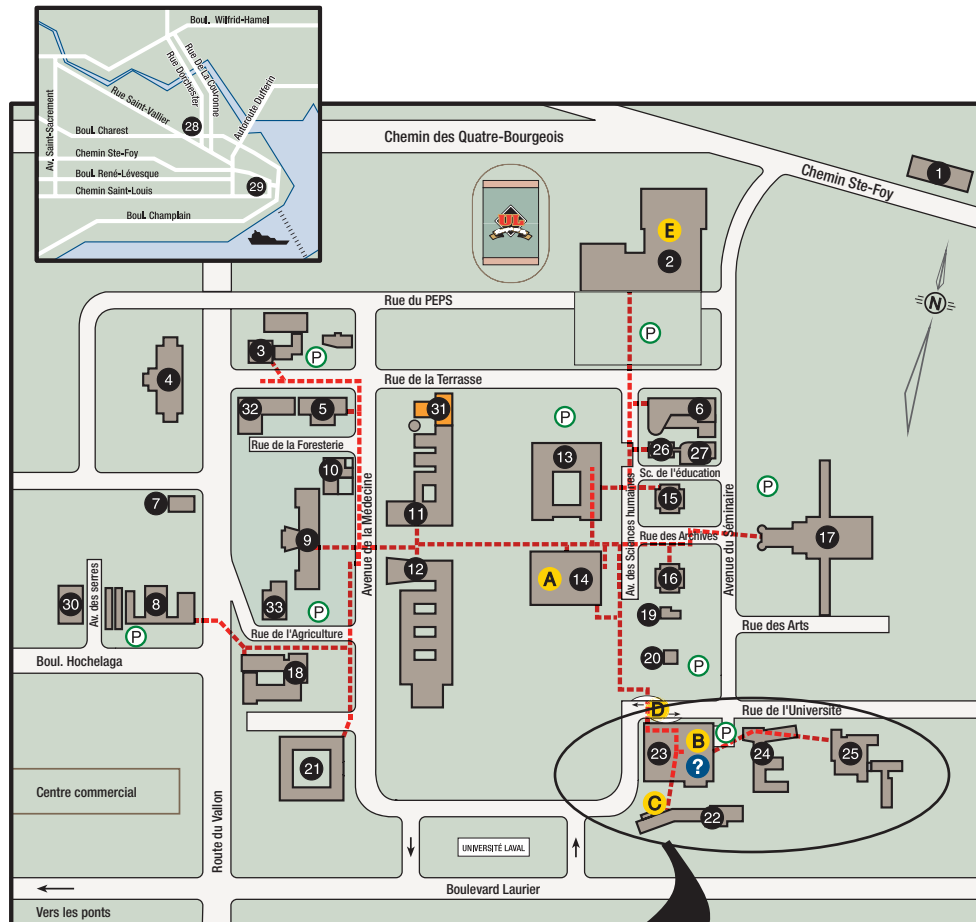
SHQ : Société d'habitation du Québec

TCHLMP : Table de concertation sur les HLM publics. *C'est l'endroit où se rencontrent la FLHLMQ, le ROHQ, l'ADOHQ et la SHQ pour discuter des normes et de la gestion générale des HLM.*

Des gens fantastiques !
Des noms et des coordonnées à conserver.

[illegible]

Plan du campus



Toutes les salles de réunion et la cafétéria sont dans le pavillon Desjardins (no. 23 sur le plan).

Les chambres sont dans les pavillons

- #21 pavillon Agathe-Lacerte
- #22 pavillon Ernest-Lemieux
- #24 pavillon H.-Biermans-L.-Moraud
- #25 pavillon Alphonse-Marie-Parent